



ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT DE L'ISERE POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES

ASSEMBLEE GENERALE DISTRICT DU 30 JUIN 2023

DECLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

A remplir et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 31 mai 2023 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.

Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election de la délégation du District ».

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Numéro de licencié :

(si licencié membre individuel, joindre un justificatif)

- Déclare me porter candidat à l'élection de la délégation du District de l'Isère pour l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne Rhône Alpes,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet
 - . D'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,
 - . D'aucune sanction d'inéligibilité à temps,qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à le

Signature :

Rappel : tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2.1 des Statuts du District.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature une copie d'une pièce d'identité du candidat.